

Consentement préalable à la castration



Cabinet Vétérinaire Des Templiers
Rue des Templiers n°6
6464 Forges
Tel : 060/219 596
bodeus.flamme@skynet.be



Convention pour l'étalon

Nom étalon :

N° puce :

Propriétaire :

Adresse :

Tél :

Services demandés

- Castration debout
- Castration couchée sans suture de plaies
- Castration couchée avec suture de plaies





La castration est un acte chirurgical irréversible qui consiste à l'ablation des testicules. Cette chirurgie comporte des risques et des complications dont certaines peuvent mettre la vie de votre cheval en danger. La castration peut être réalisée à tout âge. Les modifications ultérieures du comportement de votre cheval vis à vis des autres chevaux ou de l'homme seront variables. Les complications les plus fréquentes à la castration, toutes techniques confondues, sont les œdèmes, les hémorragies,

les infections, les hernies ou l'éviscération. **Les complications graves (hémorragie, éviscération, hernie) sont mieux gérées en milieu hospitalier.**

Plusieurs techniques de castration existent et le choix de celle-ci vous appartient après avis et conseils de ma part. Le choix de la technique va dépendre de nombreux facteurs dont : l'âge de votre cheval, son caractère et sa docilité, sa taille, son appartenance ou non à une population considérée comme étant à risque (telle que les trotteurs et les selles français de grand gabarit), son examen pré-opératoire et génital, l'environnement et le personnel disponible, le type de soins post-opératoires, la durée de convalescence souhaitée, et le budget que vous êtes prêt à investir. La castration peut être réalisée debout, ou couchée, avec ou sans suture de plaies.

Les techniques disponibles à ce jour sont les suivantes :

- La castration debout :

Pour cette technique, le cheval doit être parfaitement abordable et accepter une palpation de la région scrotale. Les avantages de cette technique debout sont l'absence d'anesthésie générale, le besoin de moindre personnel, et en conséquence son moindre coût. Elle se pratique à l'aide d'une pince appelée émasculateur.

Elle peut se pratiquer chez vous, donc dans un milieu « non stérile ». Les risques majeurs sont dans ce cas l'œdème excessif (25%), l'infection (7%), l'hémorragie (5%) ou l'éviscération (1%).

- La castration couchée sans suture de plaies :

Les avantages de cette technique sont liés à la meilleure contention du cheval et à une meilleure sécurité pour le personnel et le vétérinaire. La castration peut être réalisée comme précédemment à la pince avec les mêmes risques, A ces risques s'ajoutent ceux d'une anesthésie générale de courte durée (0,3%).

- La castration couchée avec suture des plaies :

Elle se fait en milieu stérile au cabinet. Les risques associés à la castration sans suture des plaies sont très diminués, et notamment les complications d'éviscération, d'œdème, d'infection, d'hémorragie. Une complication bénigne d'hématome des bourses est possible. La convalescence pourra être de plus courte durée. Par contre il peut y avoir un faible risque accru lié à une anesthésie générale de moyenne durée.

Consignes avant la castration (pré-opératoires) :

- Réduire l'activité physique et la ration alimentaire (énergie)
- S'assurer d'une vermifugation adaptée
- Vérifier l'absence de tout signe de maladie (fièvre, toux, jetage, diarrhée, coliques, œdèmes, etc...)
- Signaler tout problème dont vous avez connaissance
- Présenter le livret signalétique du cheval avant la castration

Après la castration, il vous faudra :

- Surveiller attentivement votre cheval au cours des heures suivant la castration puis régulièrement les jours suivants, si l'opération est faite chez vous.
- Me prévenir dans les plus brefs délais si vous constatez une quelconque anomalie (saignement excessif, hernie ou éviscération, colique, perte d'appétit ou difficulté à manger, gêne au déplacement, fièvre, œdème, ramollissement ou absence de crottin, abattement, ...).

Pour les castrations qui se déroulent au cabinet, notre équipe se tient à disposition pour surveiller attentivement votre étalon. En cas de complication, le Dr Bodeüs est autorisé à pratiquer les soins nécessités par l'urgence.

Je soussigné, Mme/Mr....., avoir pris connaissance des risques de l'opération. En cas d'urgence ou d'événements imprévus survenant au cours de l'acte chirurgical, j'autorise d'ores et déjà le Dr Bodeüs à modifier la technique préalablement choisie pour les intérêts vitaux du cheval.

Consentement conclu à Forges, le / / 20

Entre le Dr Bodeüs Fabrice,

Et le propriétaire ou son représentant autorisé
(« lu et approuvé » + signature)

Une copie du consentement est remise à chacune des parties.